



Si l'on en croît certains syndicats, le seul avenir possible pour les AESH résiderait uniquement dans la grève et la manifestation répétées pour décrocher ce qui serait le Graal : le statut de fonctionnaire.

Les mêmes syndicats qui ont "*découvert avec surprise*" la probable fonctionnarisation de seulement 20% des AESH alors que le SENRES vous expliquait régulièrement qu'une titularisation générale était illusoire.

Les mêmes syndicats qui oublient toujours d'expliquer que le statut de fonctionnaire implique un concours de recrutement, un stage (et un licenciement en cas d'échec), des missions statutaires et surtout des affectations départementales voire académiques que nombre d'AESH ne souhaitent pas.

Mais, si la question de la titularisation des AESH est toujours d'importance, elle n'est plus l'urgence.

L'urgence, c'est, sans grand doute, l'imminente profonde évolution du métier d'AESH !

Qu'est ce qui nous fait écrire cela ? Le Rapport IGAS-IGESR Rôle et mission des AESH dans l'école inclusive (janvier 2026), dont voici trois extraits (soulignement ajouté), et les déclarations de notre Ministre.

"Au regard de la comparaison internationale et des travaux de recherche, le dispositif des AESH n'apparaît plus adapté aux enjeux de l'école inclusive (...)"

"Il est urgent et nécessaire de professionnaliser l'ensemble des enseignants, afin qu'ils puissent être autonomes en matière d'accessibilité, superviser efficacement les futurs assistants accessibilité et, in fine, améliorer la scolarisation des élèves. Cela passe par une refonte de la formation, tant initiale (en cours) que continue, ainsi que par des formations conjointes enseignant / AESH."

"Au terme de cette analyse, la mission fait le constat que le modèle actuel de l'accompagnement humain, incarné par les AESH, bien qu'essentiel pour garantir l'accès à l'école, n'est plus adapté aux enjeux de l'inclusion et de l'école pour tous. Centré sur une logique de compensation individuelle, il a engendré un dispositif sous tension, caractérisé par la précarité d'un métier majoritairement féminin et une réponse partiellement inadaptée aux besoins complexes des élèves. Le système a atteint un point de rupture, où la croissance continue du nombre d'accompagnantes ne suffit plus à masquer les failles structurelles d'une approche qui peine à transformer l'environnement scolaire en un lieu nativement accessible."

Ce que notre Ministre a résumé par la nécessité de faire évoluer le système... en profondeur.

Comment ? Très vraisemblablement, en introduisant dans les statuts des enseignants de nouvelles obligations professionnelles relatives à l'inclusion telles que celles qui figurent au référentiel du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI).

Pourquoi ? Parce qu'il est utopiste de croire que l'indispensable revalorisation salariale des enseignants se fera sans contreparties, telles que des vacances estivales écourtées (?) et, surtout, de nouvelles obligations statutaires visant à améliorer, à moindre coût, le dispositif de l'inclusion.

Et, dans cette hypothèse, il y a fort à parier que le métier d'AESH va évoluer vers le métier d'ATSEM afin de soulager les enseignants d'une partie de leurs (probables) nouvelles obligations de service.

Bien évidemment, les syndicats en question vous diront que c'est faux, qu'il faut continuer à faire grève, à défiler et... à voter pour eux lors des prochaines élections professionnelles (du 3 au 10 décembre 2026).

Mais, quand on est AESH et qu'on sait lire entre les lignes des rapports des IG, des discours politiques et des projets de loi/décret, lignes qui se recoupent de plus en plus entre le ministère, les Inspections générales et les politiques, on ne peut, tout comme le SENRES, que se préparer aux évolutions à venir.

Parce que regarder l'avenir avec lucidité, c'est déjà s'armer pour mieux défendre ses intérêts.